

L'association sportive « les Hélianthes » est heureuse de vous inviter à la randonnée pédestre organisée

Le Mardi 24 septembre 2019 à Loos-en-Gohelle

NOUVEAUTE !!!

POSSIBILITE DE MARCHÉ NORDIQUE

**Venez
nombreux !!!!**



Maison d'Accueil Spécialisée

« Les Hélianthes »

Route de la Bassée

62880 Vendin-le-Vieil

Tél : 03/21/79/53/00 Mail : nabia.de-cesaris@ugecam.assurance-maladie.fr

C.D.S.A du Pas-de-Calais
Siège Social : Maison des Sports
9 Rue Jean Bart
62 143 ANGRES

Tél : 03.21.72.67.07 E-mail : secretariatcdsa62@sport62.fr

Agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais. Membre du Comité Départemental Olympique et Sportif du Pas-de-Calais

Programme de la journée

- **A partir de 9h30** : Accueil de bienvenue autour d'une boisson chaude (au foyer municipal Omer Caron, place de la République à Loos-en-Gohelle), près de la mairie.

Plusieurs parcours de randonnée pédestre vous sont proposés :

- Randonnée pédestre de 3kms
- Randonnée pédestre de 6kms
- Randonnée pédestre de 8kms

Le Comité Départemental Sport Adapté propose d'initier ceux qui le souhaitent, à la Marche Nordique sur le Parcours de 3km (merci d'indiquer plus bas si vous possédez des bâtons de marche, si non, veuillez indiquer la taille du sportif qui souhaite s'inscrire, le Comité peut en prêter)

ATTENTION, les places sont limitées à 12 sportifs, les premiers inscrits seront retenus.

Chaque parcours sera balisé d'une couleur et distribué ce jour là.

- **12h** : repas (apporté par les participants)
- **13h45** : Remise des récompenses et après-midi festif.

Modalités d'inscription

- Cette manifestation est ouverte aux établissements et associations affiliés à la FFSA et réservée aux adultes de la division non compétitive.
- La participation est gratuite pour les licenciés 2019-2020
- Pour les non-licenciés, il est **obligatoire** de prendre une **Licence d'un jour** (limitée à 3 journées par an) dont le montant s'élève à **10 €**.

De plus un certificat médical de non contre-indication sera exigé ainsi qu'une attestation d'assurance individuelle ou collective.

Chèque à l'ordre du CDSA 62 (à régler avant la manifestation)

Attention aucune inscription ne sera prise en compte s'il n'y a pas de certificat médical ou d'assurance.

- Chaque établissement est responsable de l'encadrement de son groupe.

- A ce titre une fiche d'évaluation sera distribuée ce jour et remplie par chaque responsable de groupe afin d'évaluer les parcours de randonnée.
- Les inscriptions doivent nous parvenir **avant le 10 Septembre 2019.**

Renseignements et inscriptions : Mme Kujanski Marie-Laurence et Mme Decesaris Nabia
 Tél : 03/21/79/53/00 ou PAR MAIL : nabia.de-cesaris@ugecam.assurance-maladie.fr

INSCRIPTION A LA RANDONNEE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019 A LOOS-EN-GOHELLE

Nom de l'établissement :

Adresse :

N°tél :

Mail : **Numéro d'Affiliation** :

Les inscriptions doivent nous parvenir **avant le mardi 10 septembre 2019.**

Ne pas oublier de joindre le règlement de 10 euros par personne pour les non licenciés (Licence d'un jour) avec l'inscription à l'ordre du CDSA 62. **ATTENTION aucune inscription ne sera prise en compte si le règlement n'est pas effectué.**

NOM-PRENOM	SEXE		NOMBRES DE KILOMETRES			MARCHE NORDIQUE	BÂTONS OUI/NON	TAILLE DU SPORTIF	N°LICENCES	LICENCE DECOUVERTE + date de naissance
	F	M	3 KMS	5 KMS	7 KMS					

Les cases en rouge ne sont à remplir que si le sportif s'inscrit en Marche Nordique.